



Décision prise par un juge de proximité

Par **vincent_old**, le **10/06/2007** à **02:03**

le juge de proximité peut-il à la demande d'un locataire prendre une ordonnance d'injection de payer sans avoir convoqué et entendu au préalable le propriétaire et quels recours possibles en dehors de la cour de cassation

Par **Jurigaby**, le **10/06/2007** à **03:15**

Bonjour.

Une injonction de payer est toujours rendu sans que le juge n'ait à entendre le débiteur. C'est d'ailleurs ce qui fait le charme de cette procédure.

Mais, lorsque l'huissier porte l'injonction de payer à la connaissance du débiteur, ce dernier dispose du droit de la contester ce qui a pour effet de la rendre "nulle" et de renvoyer l'affaire à une audience ultérieure du juge de proximité.